



HORAIRES DE TIR

Association : 0718007 BALL-TRAP CLUB LAZENAY

* Cette convocation tient lieu de justification.

* Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :

- Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
- Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).

* Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.

* Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

001	Fosse Olympique	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03043217	ALVES Fernand	S3 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	
03388017	COUET Adeline	D1 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	
82427568	COUET Martial	S2 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	
02854891	MASSONNEAU Romain	S1 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	
82622536	RICCI Alexandre	S1 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	



HORAIRES DE TIR

Association : 0745111 CERCLE JULES FERRY TIR

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

001	Fosse Olympique	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03233459	HENAULT Thierry	S2 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	



HORAIRES DE TIR

Association : 0635049 LA DU GUESCLIN

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :
 - Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.
 - Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

001	Fosse Olympique	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03376961	MONIER Nathalie	D1 1 FO/DT	sam. 8 mars 2025 à 09:00	